

Conditions Générales De Vente

Mise à jour : Juillet 2026

Objet et champ d'application

Suite à la commande d'une formation ou d'une prestation de conseil, le Client accepte sans réserve les présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur, en particulier ses conditions générales d'achat.

Documents contractuels

A la demande du Client, EBIM lui fait parvenir en double exemplaire une convention de prestation. Le client engage EBIM en lui en retournant dans les plus brefs délais un exemplaire de la convention portant son cachet commercial. Une facture de la totalité de la prestation est adressée dès la prestation achevée. Une prestation est définitivement validée lorsque la convention et les conditions générales de vente sont signées. A l'issue d'une action de formation, une attestation de présence est adressée au Service Formation du Client.

Prix, facturation et règlement

Tous nos prix sont indiqués en TTC (pas de TVA applicable). Toute formation commencée et stoppée du fait du Client est due en totalité. Sauf mention contraire, le montant comprend les frais de déplacement et de bouche du formateur. Les factures sont payables sans escompte et à l'ordre de la société EBIM à réception de facture et dans un maximum, de 30 jours calendaires. En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 8 (HUIT) jours ouvrables, EBIM se réserve la faculté de suspendre toute prestation en cours et /ou à venir.

Règlement par un OPCO

En cas de règlement de la prestation pris en charge par l'Opérateur de Compétences dont il dépend, il appartient au Client de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer l'acceptation de sa demande. Le règlement de la prestation par l'entreprise ne saurait être impacté par une prise en charge partielle ou nulle de l'OPCO. EBIM ne pratique pas la subrogation, sauf mention contraire explicite dans la convention.

Références

Le client accepte d'apparaître comme référence d'EBIM sur les actions effectivement mises en œuvre.

Pénalités de retard

En cas de retard de paiement, seront exigibles, conformément à l'article L 441-6 du code de commerce, une indemnité calculée sur la base de trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 (QUARANTE) euros. Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le Client qu'elles ont été portées à son débit.

Conditions d'annulation et de report de l'action

Toute annulation par le Client doit être communiquée par écrit. Pour toute annulation, fût-ce en cas de force majeure : une fois la convention signée, une prestation d'un montant égal ou supérieur doit être prévues dans les 6 (SIX) mois suivant l'annulation, aux dates définies entre le Client et EBIM.

Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel qui sont communiquées par le Client à EBIM en application et dans l'exécution des formations pourront être communiquées aux partenaires contractuels de EBIM pour les seuls besoins desdits stages. Le Client peut exercer son droit d'accès, de rectification et d'opposition conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978.

Renonciation

Le fait, pour EBIM de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses présentes ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses. Loi applicable : La loi française est applicable en ce qui concerne ces Conditions Générales de Ventes et les relations contractuelles entre EBIM et ses Clients. Attribution de compétence Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Saint-Denis, quel que soit le siège ou la résidence du Client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie. Cette clause attributive de compétence ne s'appliquera pas au cas de litige avec un Client non professionnel pour lequel les règles légales de

Prestataire d'action de
Formation

« Déclaration d'activité
enregistrée sous le
numéro

04 97 31 52 497

auprès du Préfet de
Région
de La Réunion »

DATA dock : id 0065423

La certification qualité a
été délivrée au titre de la
catégorie d'action
suivante :

ACTIONS DE FORMATION

76A Rue Juliette Dodu
97400 Saint-Denis

SIRET : 822 697 082 00029

Secrétariat Formation :

nroyer@ebim-ing.fr

06 92 79 63 87

02 62 83 83 94

Conditions Générales De Vente

Mise à jour : Juillet 2026

compétence matérielle et géographique s'appliqueront. La présente clause est stipulée dans l'intérêt de EBIM qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.

Election de domicile

L'élection de domicile est faite par EBIM à son siège social au 76A rue Juliette Dodu - 97400 Saint-Denis.

Prestataire d'action de
Formation
« Déclaration d'activité
enregistrée sous le
numéro
04 97 31 52 497
auprès du Préfet de
Région
de La Réunion »

DATA dock : id 0065423

La certification qualité a
été délivrée au titre de la
catégorie d'action
suivante :

ACTIONS DE FORMATION

76A Rue Juliette Dodu
97400 Saint-Denis

SIRET : 822 697 082 00029

Secrétariat Formation :

nroyer@ebim-ing.fr

06 92 79 63 87

02 62 83 83 94